

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
A l'att.de G. MICHIELS  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : H807/2016  
N/Réf. : JMB/BXL-2.2572/s.601  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

**Objet : BRUXELLES. Rue Hobbema, 9.**  
**Rénovation, transformation et aménagement de 4 logements.**  
*(Dossier traité par : Mme Magali Desreumaux)*

En réponse à votre lettre du 6/03/2017 sous référence, réceptionnée le 7/03/2017 nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 15/03/2017, concernant l'objet susmentionné.

L'objet de la demande se situe dans la zone de protection de l'église des Dominicains. Il est, en outre, repris dans l'Inventaire du patrimoine immobilier de Bruxelles (arch. G. Dhaeyer, 1900).

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection.  
La CRMS demande de peindre les châssis dans une teinte qui s'harmonise davantage avec la façade avant, de respecter davantage la typologie des baies arrière et de déplacer la grande verrière prévue en toiture avant vers l'arrière ou d'en diminuer les dimensions au maximum.  
Elle ajoute qu'il faut respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation de conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : B.D.U. – D.M.S. : Mme Valcke ; B.D.U. – D.U. : M. Fr. Timmermans  
M. G. Coomans de Brachène (par mail) ; M. Th. Van Ro (par mail)